



Mairie de Ludon-Médoc
Département de la Gironde
République Française

Compte rendu Conseil Municipal
séance du 26 Février 2018 à 19 heures

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six du mois de Février le Conseil Municipal de la Commune de LUDON MEDOC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur DUCAMP Philippe, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19 Février 2018.

PRÉSENTS : M. le Maire, Mme VALLIER, M. HÉBRARD, M. DE ZEN, Mme MARCATO Jeanne, M. GARCIA, M. MONTFORT, M. BARBÉ, M. GONZALEZ, Mme JOFFROY, Mme MARCATO Véronique, Mme DESPIERRE, Mme DESNOUE, Mme DUPONT, M. DELAPORTE, Mme GEFFRAY, Mme FOURCADE, M. LAHAILLE, Mme CONSTANT-COOK, M. RAMBAUD, Mme LAMEUL, M. FERCHAUD.

EXCUSÉS avec pouvoir :

Madame SIMIAN Soraya pouvoir à M. DE ZEN,
Madame RONCON pouvoir à M. LAHAILLE,
Monsieur DUMONTIER pouvoir à M. MONTFORT,
Monsieur SIMIAN pouvoir à Monsieur HÉBRARD.

EXCUSÉ

Monsieur JUHÉ.

Monsieur le Maire ouvre la séance, le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 18 Décembre 2017 est adopté à l'unanimité. Madame VALLIER est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite énoncé, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'y ajouter les sujets suivants :

- Demande de participation financière auprès du SIEM dans le cadre du programme d'effacement esthétique (article 8),
- Vente terrains rue du Grand Communal : modification superficie.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ces deux sujets à l'ordre du jour.

Finances/Ressources Humaines/Administration Générale

2018-2602 – 01 Débat d'Orientation Budgétaire

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les communes de + 3 500 habitants dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de prendre note des informations suivantes :

- Les orientations budgétaires sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement qui seront inscrites au budget primitif,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les données relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Cette présentation est soumise au vote du Conseil Municipal (document joint en annexe).

Adoption à l'unanimité

2018-2602 – 02 : Instauration du temps partiel

Les articles 60 à 60 bis de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et l'article 9 de l'ordonnance n°82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif, ainsi que le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale fixent les conditions générales du temps partiel dans la Fonction Publique Territoriale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires.

Adoption à l'unanimité

2018-2602 –03 : Convention de mise à disposition véhicule banque mobile : autorisation de signature

Dans un objectif de proximité avec ses clients et de développement du mutualisme et afin de proposer un service bancaire, le Crédit Agricole s'est rapproché de notre Collectivité afin d'expérimenter ce service d'agence mobile. Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer cette convention de partenariat.

Adoption à l'unanimité

Patrimoine/Voie/Hydraulique/Urbanisme

2018-2602 – 04 : Zone de Prémption Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) validation périmètre

Avant d'exposer cette délibération Monsieur HÉBRARD demande à prendre la parole pour donner des renseignements complémentaires sur cette délibération.

Il s'est rapproché des services du Conseil Départemental afin de pouvoir informer certains de ses collègues sur cette zone de prémption des Espaces Naturels Sensibles. Madame CRESTÉ (*Responsable de la Gestion Intégrée des Milieux naturels et des Paysages au Conseil Départemental*) propose de venir en Mairie présenter ce projet aux élus car lorsque le périmètre sera validé il n'y aura pas de possibilité de modification.

Madame FOURCADE souhaiterait connaître l'intérêt de la mise en place de ce zonage.

Il apparait nécessaire de fournir plus d'éléments aux élus avant le vote de cette délibération. Monsieur le Maire, après exposé de Monsieur HÉBRARD, décide de surseoir au vote de cette délibération qui sera de nouveau présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

2018-2602 – 05 : Pose coussins berlinois avenue du 11 Novembre – Signature convention Conseil Départemental de la Gironde

Afin de réduire la vitesse des véhicules et ainsi améliorer la sécurité de l'arrêt de bus scolaires La Taste, il a été décidé d'installer des coussins berlinois avenue du 11 Novembre.

Cette voie (RD 210) étant départementale, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental de la Gironde.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport, délibère par **25 voix POUR** et **1 ABSTENTION**.

2018-2602 – 06 : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme

La modification du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite en date du 21 novembre 2017 par l'arrêté du Maire n°2017/0370. A cette occasion, une enquête publique s'est déroulée du lundi 11 décembre 2017 à 09h00 au vendredi 12 janvier 2018 à 17h30. Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique comportait plusieurs objets et notamment :

- limiter la division parcellaire
- améliorer la qualité architecturale des constructions
- modification des règles de stationnement pour les établissements d'hébergement des personnes âgées ou handicapées ou des jeunes
- suppression et modification d'emplacements réservés

Il est demandé au Conseil Municipal de rendre la modification du Plan Local d'Urbanisme dont il a été fait description ci-dessus exécutoire.

Adoption à l'unanimité

2018-2602-07 : SIEM – Article 8 participation financière aux travaux d'électrification

Dans le cadre du programme d'effacement esthétique (Article 8) et du programme d'enfouissement des lignes par les communes, il est possible de solliciter le SIEM pour une participation financière.

Cette participation à hauteur de 25 % peut financer les travaux d'enfouissement des réseaux dans la limite de l'enveloppe définie au budget du syndicat et affectée à ce type de travaux. ENEDIS prendrait à sa charge 40% du financement des travaux. La commune assumerait les 35% restant.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de proposer le projet d'enfouissement du réseau électrique basse tension situé rue des Marais auprès du SIEM pour un montant estimatif des travaux par ENEDIS d'environ 4 000 €.

Adoption à l'unanimité

2018-2602 – 08 : Vente terrains rue du Grand Communal

Afin de pouvoir financer l'aménagement des futurs bâtiments des services techniques, il est proposé de vendre une parcelle cadastrée section C 317 p rue du Grand Communal en deux lots de 850 m² chacun avec un accès de 40 m x 4 m conformément au plan de division annexé.

L'accès desservira uniquement le lot B dans le cas où les acquéreurs du lot A et du lot B seraient deux personnes différentes.

Dans le cas contraire, l'accès aux lots sera créé sur les lots A et B.

Le montant de la vente de 80 000 € par lot reste inchangé par rapport au prix initial présenté dans les délibérations des 13 décembre 2016 et 10 avril 2017.

Adoption à l'unanimité

Informations diverses :

- *Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur VALLIER, Madame DI NARDI ainsi que les agents recenseurs pour le travail effectué afin de recenser les habitants de notre Commune. Ce recensement fait état de 4 938 habitants, données qui devront être confirmées par l'INSEE.*
- *Monsieur le Maire informe ses collègues que suite à la mise en vente des bâtiments 4 et 6 rue de la Mairie, nous avons reçu une réservation sur un logement d'un montant de 121 000€. Proposition acceptée.*
- *Monsieur le Maire annonce à ses collègues que notre Commune a été contactée par le Maire de la Commune de PRIEZ (02). En effet, il apparaîtrait que notre Commune aurait parrainé cette Commune en lui faisant un don, le 10 juin 1922 pour l'achat d'une plaque de marbre afin de graver le nom des soldats morts pour la France. Puis le 16 février 1926, un nouveau don de 500 anciens Francs a été accordé pour restaurer leur lavoir.*

La Commune de PRIEZ organise une cérémonie pour le centenaire de la fin de la guerre 14-18, le 10 septembre 2018 à laquelle nous sommes conviés.

Elle souhaite mettre en avant la solidarité des communes libres envers celles presque totalement détruites.

Nous avons pu retrouver dans nos archives la trace de ce parrainage, nous poursuivons nos échanges avec Monsieur le Maire de PRIEZ.

- *Monsieur DE ZEN informe ses collègues sur l'avancée de certains travaux :*
 - *Le bâtiment des services techniques a été démoli pendant les vacances de Février, le terrain est à la disposition de la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour la construction de l'ALSH Elémentaire.*
 - *L'aménagement du local des archives est terminé, celui pour l'accueil des services techniques est en cours avec une livraison prévue fin juin 2018.*
 - *La construction du bâtiment (hangar solaire, rue du Grand Communal) pour stationner les véhicules des services techniques est planifiée dans le courant de l'automne 2018.*

Monsieur le Maire clôture la séance par une note « rose » en présentant les félicitations du Conseil Municipal à Monsieur et Madame SIMIAN pour la naissance de leur fille.

La séance est levée à 21 heures.